



Quel preuve faut-il pour accuser le conjoint

Par **fatlah**, le 20/11/2012 à 18:36

bonjour , j'ai demandé le divorce à l'amiable et depuis novembre 2011 ordonnance de non conciliation , mon ex mari ralenti les choses entre temps on a eu plusieurs rendez vous mais à chaque fois son avocat ne vient ou comme dernièrement en nov2012 il ne pouvait pas conclure??on a encore un ciquième rendez vous en janvier 2013 et je voulais voir pour changer d'avocat et en même tant faire un demande de divorce par faute.les seules preuves que j'ai c'est facture d'hôtel, mon frère a parler en direct par téléphone à lui et sa maîtresse en même temps, j'ai enregistré sur clef usb une conversation sur internet.es ce que ça va accélérer les choses ou ralentir car j'aimerais refaire ma vie.c'est très difficile d'attendre surtout moralement ya aussi le nouveau compagnon qui attend et les enfants .

Par **amajuris**, le 20/11/2012 à 18:46

bjr,
en matière civile les preuves obtenues de manières déloyales ne sont pas recevables.
si vous entamez un divorce pour faute (qui n'apporte rien seulement une satisfaction moral) et si votre conjoint veut faire durer cela peut durer très très longtemps.
une petite remarque vous parlez de la maîtresse de votre mari et vous de votre compagnon, comme tant que le divorce n'est pas prononcé les obligations des époux demeurent, je crois que votre situation est identique à la sienne donc prudence.
cdt